

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNE
Arrondissement de
SARLAT
Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.
Date de convocation : 06 avril 2024

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 8 |
| Votants | 11 |
| Pour | 11 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.
Absents: Mme PESQUIER Marie-Eugénie (*procuration à M. CONSTANT Didier*), Mme GAILLARD Christine (*procuration à M. CHIOROZAS Jean-Paul*), M. RAYNAUD Sylvain (*procuration à Mme DUMAS Natacha*).

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2024-12 : Vote des taux de Fiscalité Directe Locale pour l'année 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoit la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Depuis 2023, les collectivités territoriales doivent de nouveau voter un taux pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **décide de reconduire** pour l'année **2024** les taux suivants aux Impôts Directs Locaux :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **44,71 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **84,53 %**
- Taxe d'Habitation : **16,88 %**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

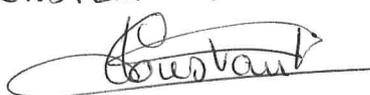
Pour copie conforme, en Mairie,

le 13 avril 2024

Le Maire, Claude SAUTIER

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

Constant Didier



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 13/04/2024

Publié le 13/04/2024